

## ACCES A UN MEDECIN

La CPTS Audomaroise s'organise afin de faciliter l'accès à un médecin pour les patients du territoire.

A ce jour, la démographie médicale ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes. Pour autant, la CPTS œuvre aux côtés des partenaires locaux pour faire évoluer favorablement le nombre de médecins.

### ***Vous n'avez pas de médecin traitant, vous venez d'emménager sur le territoire ?***

Vous pouvez consulter :

- \* l'annuaire Santé d'Ameli [Annuaire santé d'ameli.fr : trouver un médecin, un hôpital...](https://annuaire.santé.ameli.fr)
- \* les différentes plateformes de prises de rendez-vous (type Doctolib, Maïa, Ma blouse blanche ...)

### ***Malgré vos recherches vous ne trouvez pas de médecin et vous avez besoin d'une consultation :***

#### ***Vous n'avez pas de moyen de transport pour vous rendre en consultation ?***

Le territoire propose différents modes de transport :

- \* Transport à la demande [Transport à la demande - Mouveo \(ca-pso.fr\)](https://transport.audomarois.fr)
- \* Mouvéo [Mouveo - Transports en commun Audomarois \(ca-pso.fr\)](https://mouveo.audomarois.fr)
- \* [CCHF](https://www.cche.fr)
- \* Service [SORTIR +](https://www.sortirplus.fr)

### ***Vous avez besoin d'un accompagnement personnalisé dans vos démarches d'accès aux droits et aux soins ?***

Il existe différentes ressources mobilisables sur le territoire :

- \* La Mission Accompagnement Santé de votre Caisse d'Assurance Maladie (CPAM)

Pour être accompagné, prenez contact :

- soit à l'accueil de votre CPAM ;
- soit par la messagerie de votre compte Ameli ;
- soit par téléphone au 36 46

- \* Les médiateurs santé de la CAPSO : [Médiateurs santé - CAPSO \(ca-pso.fr\)](https://mediateurs.santé.capsocentre.fr)
- \* Les CCAS de votre commune
- \* Les maisons France Service

**La CPTS n'est pas un service médical.  
En cas d'urgence vitale, merci de contacter le 15.**

